

# Note de présentation brève et synthétique du budget prévisionnel 2023

Les nouvelles dispositions de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 prévoyaient qu'une note de présentation devait être jointe en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Cette note a pour objectif de retracer les informations financières essentielles des budgets et le contexte dans lequel ils s'inscrivent afin de permettre aux citoyens d'en saisir tous les enjeux.

Les budgets primitifs de la commune retracent l'ensemble des recettes et dépenses autorisées et prévues pour l'année 2023

Ils sont établis dans la continuité avec la volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement sans pour autant faire baisser le niveau des services apportés par la collectivité,

Ils sont présentés avec la reprise des résultats de l'année 2022.

La commune compte deux budgets :

Le budget principal qui retrace les activités de la commune

Le budget de l'assainissement

## LE BUDGET PRINCIPAL

### Principe de vote du budget primitif

Il est voté pour l'année civile. Le budget 2023 de la commune a été voté par le conseil municipal le 31 mars 2023

Il est équilibré en dépenses et recettes en fonctionnement et investissement. Chaque budget possède les ressources suffisantes à son fonctionnement pour assurer le remboursement de la dette et financer les investissements programmés en 2023

### Les orientations et projets pour l'année 2023

Lors de l'élaboration du budget le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement 2023 nécessaire au fonctionnement du budget est encore inconnu.

Un estimatif a été réalisé suivant les modalités offertes par l'association des maires de France

La commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition pour les impôts locaux depuis 2014.

Les taux d'impositions votés par le conseil municipal tiennent compte de la réforme des impôts locaux qui supprime la taxe d'habitation depuis 2021.

Pour compenser la perte financière occasionnée par la suppression de la taxe d'habitation, la taxe foncière payée par les contribuables au département est transféré à la commune, un taux correctif fixé à 1,457657 corrigera ce calcul pour que les finances de la commune soient compensées à l'euro près de manière dynamique

Le conseil municipal n'ayant pas décidé d'augmentation de la fiscalité, les taux pour l'année 2023 restent inchangés s'élèvent à :

- 36,93 % pour la taxe sur les propriétés bâties
- 52,28% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 28,13% pour la CFE (contribution foncière des entreprises)
- 22,46% pour la Taxe d'habitation (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation)

La commune va poursuivre ses économies de fonctionnement sans détériorer la qualité des services communaux afin de dégager des excédents nécessaires aux investissements. (en 2023 le solde de l'exercice de fonctionnement de l'année 2022 présente un excédent de 363 529.12 € qui sera reporté pour 182 376.12 € sur le budget d'investissement et 181 153 € sur le budget de fonctionnement.

Il convient de terminer les investissements en cours et poursuivre les investissements sur le territoire de la commune pour maintenir le bon niveau d'équipement communal.

## LE BUDGET PRIMITIF 2023

### Section de fonctionnement

**Les dépenses :** Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

Chapitre	Budget primitif prévisionnel 2023
011 Charges à caractère général	259 800,00 €
012 charges du personnel	251 800,00 €
014 atténuations de produits	5 600,00 €
65 autres charges de gestion courante	214 396,00 €
66 charges financières	4 000,00
67 charges exceptionnelles	10136,00
<b>TOTAL</b>	<b>796 320,00 €</b>

Les recettes de fonctionnement : Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

Chapitre	Budget primitif prévisionnel 2023
013 atténuations de charges	100,00 €
70 produits des services	48 900,00 €
73 Impôts et taxes	298 920,00 €
74 dotations et participations	227 492,00 €
75 autres produits de gestion courante	40 010,00 €
76 Produits financiers	5,00 €
77 Produits exceptionnels	60,00 €
Total	612 157,00 €
<b>+ R 002 résultat reporté</b>	<b>181 153,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>796 320,00 €</b>

### Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 789 553.11 €

Les principaux projets de l'année en cours concerneront :

- . la salle des fêtes : Changement du chauffage pour les économies d'énergie et travaux au niveau de passage arrière de la salle des fêtes.
- . l'acquisition d'un tracteur.
- . Le solde de l'aménagement du parc public et la rénovation de l'éclairage public et dissimulation des réseaux France Télécom.
- . des travaux de voirie

Enfin des fonds sont positionnés pour faire face aux dépenses imprévues sur les bâtiments communaux et sur les voiries et pour constituer une réserve foncière et pour entretenir le cadre de vie

### **Dépenses d'investissement**

Chapitre	Budget primitif 2021
20 -immobilisations incorporelles études	5 000,00 €
-21 programme d'investissement	766 853.11 €
-16 emprunts et dettes assimilées	17 700.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>789 553.11 €</b>

Des subventions ont été demandées ou accordées par les services de l'Etat pour la réalisation de l'aménagement Parc public, rénovation Eclairage Public.

Le Département a été sollicité pour l'obtention de subventions pour réaliser des travaux de voirie.

Les autres recettes proviennent d'une part du fond de compensation de la TVA sur les investissements réalisés l'année n-2 et d'autre part de notre capacité d'autofinancement liée aux excédents que nous dégageons chaque année sur le budget de fonctionnement soit 182 376.12 € et sur l'excédent d'exécution du budget d'investissement de l'année précédente soit 492 849.16 €

### Recettes d'investissement

Chapitre	Budget primitif 2023
13 subventions d'investissement	87 927.29 €
10 dotations fonds et réserve	23 400.54 €
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	182 376.12 €
165 Dépôts et cautionnements	3 000,00 €
Total	296 703.95 €
+ R 001 Solde d'exécution positif reporté de n-1	492 849.16 €
<b>TOTAL</b>	<b>789 563.11 €</b>

### L'endettement

L'encours de la dette en 2023 représente le capital restant dû pour l'année en cours de l'ensemble des emprunts souscrits soit un montant de 58 845.08 €.

L'annuité 2023 est de 14 607.79 € en capital et 849.79 € en intérêts.

Elle concerne les locaux commerciaux :

- . boucherie – charcuterie : l'extinction de la dette est prévue au 30.12.2024 (45 000€ contracté en 2013).
- . boulangerie pâtisserie : l'extinction de la dette est prévue au 5.09.2025 (50 000€ contracté en 2019).
- . local alimentation : l'extinction de la dette est prévue au 30.11.2031 (45 000€ contracté en 2017).

## LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget 2023 du service Assainissement a été voté par le conseil municipal le 14 avril 2023.

Il est équilibré en dépenses et recettes en fonctionnement et investissement.

Pour 2023 La section d'exploitation s'équilibre à 99 413.05 €.

Le produit des redevances sert à financer les dépenses du service (entretien de la lagune, des réseaux, etc. )

Pour 2023 la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 134586.62 €

Les recettes proviennent des excédents dégagés sur l'année passée pour 126 799.622 € et des amortissements pour 7784 €

Les prévisions des dépenses concerneront la continuité des travaux relatifs aux réseaux des eaux usées, et une étude sur le projet de mise aux normes de la lagune.



